

Note d'orientation régionale Emploi CAMPUS 2023 AUVERGNE RHONE ALPES

1 – CREDITS DISPONIBLES

	Crédits pluriannuels à la création
National	6 000 000€
Auvergne- Rhône-Alpes	960 000 €

L'enveloppe de crédits délégués pour la DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes permet de créer 80 emplois CAMPUS 2023

2 – CONDITIONS D'ACCES

Dans la continuité du dispositif de formation en alternance CAMPUS 2023, l'ANS en partenariat avec France 2023 propose de soutenir la création d'emplois en faveur des apprentis issus de ces contrats d'alternance.

Les structures associatives intéressées **devront recruter un apprenti Campus encore dans le dispositif** et devront déposer leur dossier sur Le Compte ASSO en sélectionnant l'item « campus 2023 » en précisant le nom de l'apprenti recruté.

Le début des missions pour le salarié devra être compris entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2023. Le contrat étant une pièce indispensable pour permettre la mise en paiement, les structures devront néanmoins avoir signé leur contrat avant le démarrage des missions afin de pouvoir le transmettre à leur service instructeur.

La DRAJES AURA incite les structures demandeuses à réfléchir en amont de la création d'un emploi à la pertinence de leur modèle économique pour assurer la pérennisation du poste à l'issue de l'aide financière de l'Etat et à l'accompagnement qu'elles proposeront à leur salarié en matière de développement de compétences, l'association devant être en mesure de financer seule cet emploi à l'issue des 3 années d'aide. Aussi, afin de les accompagner dans cette réflexion, la DRAJES AURA a élaboré un outil dénommé « **fiche instruction** » **dont la complétude est indispensable pour la prise en compte de toute demande de financement d'emploi.**

3 - PRIORITES

La qualité des dossiers sera étudiée dans le cadre de Comités de Pilotage associant les services de l'Etat (SDJES – DRAJES), l'opérateur Campus 2023 ainsi que la Ligue de Rugby pour les dossiers rugby.

Les structures bénéficiaires sont par ordre de priorité :

1. Les structures rugby ayant accueilli ou qui accueillent un apprenti Campus 2023
2. Les structures rugby qui n'ont jamais accueilli d'apprenti Campus 2023
3. Les structures hors rugby ayant accueilli ou qui accueillent un apprenti Campus 2023
4. Les structures hors rugby qui n'ont jamais accueilli d'apprenti Campus 2023

4- Les aides à l'emploi en 2023

Ces emplois CAMPUS 2023 seront contractualisés sur une **période de trois ans avec 12 000€ par an et par emploi**, pour un emploi à temps plein.

Les aides seront calculées au prorata du temps de travail.

Tout type de mission pouvant être retenu, le détail des missions devra clairement être décrit dans le document «fiche instruction» ainsi que le prorata du temps de travail associé.

Les associations financées dans ce cadre s'engagent à transmettre chaque année à leur service instructeur les documents d'évaluation. En effet le paiement des subventions accordées dans le cadre d'une convention pluriannuelle est soumis à la signature annuelle d'un avenant à cette même convention.

5 – Démarches et calendrier

Pour toute demande de subvention pour la création d'un emploi, **les associations prendront contact avec le référent emploi du service déconcentré de l'Etat duquel elles relèvent** (SDJES pour les clubs et Comités départementaux, DRAJES pour les Ligues et Comités régionaux), seule personne habilitée à les accompagner dans leur démarche de complétude du document « fiche instruction ». **Il vous est fortement recommandé de prendre l'attache de votre référent pour vous assurer de sa recevabilité avant de déposer votre demande sur Le Compte ASSO.**

Les Conseillères Territoriales Campus 2023 assurent par ailleurs un appui technique aux apprentis et aux structures et participent au Comité de Pilotage.

Les dossiers doivent être déposés sur Le Compte Asso avant le 30 Juin.

Toutes les demandes seront étudiées dans le cadre du Comité de Pilotage final fixé au 14 Septembre qui validera la qualité des dossiers après vérification du poste proposé en adéquation avec le projet associatif et le plan de pérennisation.